

Newsletter

Berne, le 2 septembre 2010

Réduction du supplément pour le lait transformé en fromage

Le Conseil fédéral prévoit une réduction de 3 centimes du supplément pour le lait transformé en fromage, qui passera à 12 centimes par kilo de lait à partir du 1^{er} janvier 2011. Pour éviter une baisse aussi massive, il est nécessaire que le Parlement apporte des corrections aux propositions du Conseil fédéral concernant le budget.

En raison de l'augmentation du volume de lait transformé en fromage, les montants prévus par la Confédération ne suffisent plus pour maintenir à son niveau actuel le supplément pour le lait transformé en fromage, jusqu'ici de 15 centimes par kilo. Pour l'année en cours, un crédit supplémentaire devrait fournir les fonds nécessaires. Le Conseil fédéral prévoit de soumettre une proposition dans ce sens à l'approbation du Parlement.

Pour les prochaines années, le Conseil fédéral prévoit par ailleurs non seulement de réduire le montant du supplément proportionnellement à l'augmentation du volume de lait transformé en fromage, mais encore de procéder à une diminution progressive du budget alloué aux suppléments en général. À cet effet, il propose de réduire le budget 2011 de 23,5 millions de francs dans le cadre de la correction du renchérissement. D'après les propositions concernant l'enveloppe budgétaire allouée à l'agriculture, la correction du renchérissement devrait même entraîner pour 2012 et 2013 des réductions respectives de 30 et 37 millions de francs par rapport à 2010.

En fonction de ces propositions et des volumes de lait transformé en fromage prévus, une baisse de 3 centimes, qui ferait passer le supplément à 12 centimes, est proposée pour début 2011. En 2012, il faudrait tabler sur une nouvelle réduction du supplément qui baisserait alors à 11 centimes, en fonction de l'évolution des volumes de lait.

La Fédération des PSL n'est pas prête à accepter des réductions de cet ordre sans réagir. Dans la mesure de ses possibilités, elle compte agir au niveau du Parlement afin d'obtenir que les coupes budgétaires proposées par le Conseil fédéral soient au moins partiellement revues. À cet égard, il est crucial que les parlementaires puissent être sensibilisés plus directement à ces enjeux aux niveaux régional et cantonal, en plus des efforts consentis au plan national.

Outre la modification des réductions budgétaires proposées par le Conseil fédéral, la Fédération des PSL demande que l'obtention du supplément pour le lait transformé en fromage soit conditionnée par une teneur en matière grasse minimum du fromage. En effet, il est fâcheux que certains fabricants profitent du système en obtenant l'entier du supplément, alors qu'ils ont produit du fromage maigre à partir de lait centrifugé, dont la crème, une fois extraite, vient grever encore le marché du beurre. Même si les volumes concernés et les aides ne sont pas très importants, il faut mettre un terme à ces abus et remédier aux lacunes de la réglementation actuelle.

Weststrasse 10

Case postale

CH-3000 Berne 6

Tél.: 031 359 51 11

Fax: 031 359 58 51

psl@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch